Nations Unies E/cn.3/2009/24



Conseil économique et social

Distr. générale 5 décembre 2008 Français Original : anglais

Commission de statistique

Quarantième session

24-27 février 2009

Point 4 g) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information : normes communes ouvertes pour l'échange et le partage de données et de métadonnées

Rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées

Note du Secrétaire général

Comme l'avait demandé la Commission de statistique à sa trente-neuvième session**, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées, présenté à la Commission pour information. La Commission est priée de prendre note du rapport.

08-63535 (F) 090109 090109

^{*} E/CN.3/2009/1.

^{**} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément nº 4 (E/2008/24), chap. I.A.

Rapport sur les normes communes ouvertes pour l'échange et le partage de données et de métadonnées socioéconomiques : le SDMX*

I. Introduction

- 1. En 2001, la Banque des règlements internationaux (BRI), la Banque centrale européenne (BCE), l'Office de statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des Nations Unies ont conjugué leurs efforts pour mettre au point des procédures plus efficaces en matière d'échange et de mise en commun de données et métadonnées pour les activités qu'ils menaient ensemble. La Banque mondiale s'est jointe en 2003 au groupe des organisations parrainant cette initiative.
- 2. Le Système d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) a pour objet d'encourager l'utilisation de normes et de directives permettant aux organismes nationaux et internationaux de tirer parti des technologies modernes pour obtenir des gains d'efficacité et éliminer les doublons en matière d'échanges de données et de métadonnées. Les organisations susmentionnées ont marqué des progrès depuis quelques années, en particulier grâce à la participation croissante d'organismes internationaux et nationaux de statistique. Le SDMX fait fond sur les protocoles d'échange technique existants et nouveaux ainsi que sur les activités menées en matière de contenu par des statisticiens qui se penchent sur ces questions depuis longtemps dans divers domaines et au sein de différentes instances. On trouvera davantage de précisions sur le site Web du système SDMX (voir www.sdmx.org).
- 3. La Commission de statistique reçoit des rapports sur l'initiative depuis sa trente-troisième session en 2002. À sa trente-neuvième session en 2008, elle s'est réjouie que les organisations ayant lancé l'initiative se soient mobilisées pour améliorer la communication des données aux niveaux national et international. Elle a aussi accepté que les normes SDMX soient celles qui régissent l'échange et la mise en commun des données et des métadonnées, demandé que les organisations concernées poursuivent les travaux qu'elles consacrent au système et engagé les organisations nationales et internationales de statistique à développer l'application de ces normes.

II. Évolution récente

- 4. Au cours des derniers mois, des mesures ont été prises pour renforcer le cadre de normes et de directives SDMX :
- a) Coopération avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) en vue de faire approuver la version 2 des normes techniques SDMX (en tant que révision de la spécification technique 17369 de l'ISO). Cette activité procède des observations communiquées par les organisations nationales et internationales

^{*} Ce rapport a été établi conjointement par la Banque des règlements internationaux, la Banque centrale européenne, l'Office de statistique des Communautés européennes, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Division de statistique de l'ONU et la Banque mondiale.

pendant une grande consultation publique qui a abouti à l'approbation de la version 2 par le Comité des parrains du SDMX en novembre 2005. Depuis lors, la version 2 a été assortie d'un nombre croissant d'outils librement disponibles, et de nouveaux apports procédant d'utilisations et d'analyses sont venus enrichir le cadre du SDMX;

- b) Approbation par le Comité des parrains du SDMX, après une grande consultation publique qui a livré des apports d'organisations nationales et internationales, d'un premier ensemble de directives SDMX concernant le contenu, à afficher sur le site Web du système pour usage libre dans l'échange et la mise en commun d'informations statistiques. Il y a eu par la suite un effort vers les institutions nationales et internationales, servant à préparer les activités suivantes touchant les directives, notamment en ce qui concerne les grandes priorités pour la suite des travaux.
- 5. Ces mesures s'inscrivent également dans une action plus large, par laquelle on cherche à répondre à divers points soulevés lors de la trente-neuvième session de la Commission :
- a) La nécessité de faire participer davantage les organismes nationaux et internationaux au SDMX en leur ménageant des voies de coopération avec les organisations qui l'ont lancé afin de pousser décideurs et dirigeants à répondre à leurs besoins, notamment en ce qui concerne la mise au point de concepts transcendant les domaines thématiques;
- b) L'importance qu'il y a à renforcer les capacités et à poursuivre la promotion dans ce domaine en organisant des séminaires et des ateliers, en élaborant des guides et des manuels et en donnant des conseils d'application grâce à la formation et à l'assistance technique.
- 6. La réflexion des organisations parrainant le SDMX, notamment sur la manière de faciliter la participation d'organismes nationaux et internationaux, débouche actuellement sur les idées ci-après :
- a) Créer un groupe consultatif de quelques organisations nationales et internationales qui communiquerait des appréciations en retour aux parrains sur les questions stratégiques;
- b) Encourager la collaboration par des réunions avec les organisations parrainant le système, en particulier consacrées aux concepts transcendant les domaines thématiques, et aux mesures facilitant l'élaboration de définitions de structure des données et des métadonnées (faisant donc appel à la participation d'experts des domaines en cause).

On trouvera dans l'annexe au présent rapport une description détaillée de toutes les mesures envisagées.

- 7. En outre, l'élaboration en cours d'un plan d'action pour le renforcement des capacités et la promotion, encourageant la sensibilisation et les applications, avance avec le soutien de toutes les organisations parrainant le système; il prévoit notamment :
 - a) D'actualiser le guide de l'utilisateur du SDMX;
- b) De stimuler la participation des organisations régionales au renforcement des capacités;

- c) D'explorer les possibilités d'élaboration éventuelle d'outils d'autoformation.
- 8. Une conférence mondiale sur le SDMX, prévue en janvier 2009 (accueillie par l'OCDE à Paris), aura pour objet de faciliter aux utilisateurs du SDMX l'échange d'informations sur leurs utilisations et leurs projets, leur permettant aussi de participer à des séances de renforcement des capacités.
- 9. Les mises à niveau du site Web du SDMX visent à en faire le portail essentiel pour les informations et la collaboration, notamment par des fonctionnalités supplémentaires :
- a) Caractéristiques encourageant le travail sur les domaines thématiques de statistiques (avec des liens vers les sites Web consacrés à ces activités) et facilitant l'accès à des définitions de structure de données et de métadonnées;
- b) Caractéristiques facilitant la collaboration entre les organisations de plus en plus diverses qui commencent à utiliser le SDMX ou travaillent sur des applications;
- c) Caractéristiques permettant d'ajouter des liens vers des outils en libre accès et donnant la possibilité de comparer différentes fonctionnalités, occasion de mettre en évidence les lacunes, et encourageant à mettre au point de nouveaux outils utiles pour les systèmes statistiques qui échangent des données et des métadonnées;
- d) Affichage des plans d'action pour la mise au point d'outils et de définitions de structures de données et de métadonnées.

III. Conclusions et travaux à poursuivre

- 10. Les normes techniques SDMX et les directives sur le contenu sont un facteur d'amélioration de l'échange et de la mise en commun des données et métadonnées statistiques, grâce à une gamme croissante d'applications dans les domaines thématiques.
- 11. Grâce à des efforts de promotion, on attire par différents moyens la participation d'experts nationaux et internationaux que cela intéresse de concourir au perfectionnement des normes techniques SDMX et des directives.
- 12. Les organisations qui parrainent le SDMX font une haute priorité du renforcement des capacités, le but étant de faire en sorte que la communauté mondiale des statisticiens et ceux qui appuient leurs efforts en utilisant des technologies et des modes de communication courants soient conscients des avantages du cadre SDMX.
- 13. On avance dans les activités de SDMX, visant les domaines thématiques, qu'il est possible de suivre sur le site Web du système. On travaille actuellement sur la comptabilité nationale, la balance des paiements, le commerce de marchandises, la dette extérieure, l'éducation, l'alimentation et l'agriculture, la santé, la main-d'œuvre et les indicateurs correspondant aux objectifs du Millénaire pour le développement.

- 14. Les organisations parrainant le SDMX estiment qu'il est d'importance critique de faire participer les organisations nationales et internationales pour renforcer le travail sur le système. On trouvera dans l'annexe au présent rapport des informations plus détaillées sur la structure des activités prévues.
- 15. Il est prévu de soumettre à la Commission un rapport à débattre à sa session de 2010.

Annexe

Développer la participation des organisations nationales et internationales aux travaux sur le SDMX

Introduction

- 1. Le travail consacré au SDMX a permis d'élaborer la version 2.0 des normes techniques et des directives sur le contenu, et de mettre peu à peu à disposition des outils divers. Plusieurs applications spécifiques mises au point par les organisations parrainantes et d'autres institutions sont désormais opérationnelles. Il y a donc maintenant une base solide pour la mise en service du SDMX dans les organismes statistiques du monde entier.
- 2. On aborde donc une nouvelle phase qui verra la mise en service généralisée des différents éléments du SDMX et débouchera sur des travaux de plus en plus étendus (sur les définitions de structures de données et les outils, par exemple) auxquels les organisations parrainant le système ne participeront dans nombre de cas que peu, voire pas du tout. Elle suscitera aussi des besoins spécifiques, d'éléments ou simplement d'appui, dans les différentes organisations utilisant le SDMX.
- 3. On aura à résoudre plusieurs problèmes pour tirer le meilleur parti de ce travail en mode distribué :
- a) Comment susciter des structures de collaboration qui contribueront activement au progrès du SDMX;
- b) Comment assurer le suivi et comment faire connaître des initiatives en nombre croissant;
- c) Comment préserver la capacité d'orienter toutes ces activités dans le sens voulu.
- 4. On expose ici une voie qui permettra d'aborder avec succès cette nouvelle phase. On indique comment les organisations parrainantes peuvent organiser l'interaction en mode distribué avec toutes ces initiatives d'une manière qui renforce la pertinence et l'utilité du SDMX pour tous ses usagers, et on suggère des procédés qui permettront aux organismes de statistique de faire connaître leurs vues et leurs besoins d'une manière qui influe sur l'évolution stratégique future du système.

Généralités

- 5. Le système SDMX offre pour l'échange d'informations statistiques un ensemble de modules comportant des normes techniques (un modèle d'information, des formats d'échange et une architecture) et des directives de contenu (des concepts interdomaines, une liste de domaines thématiques, et un vocabulaire commun de métadonnées).
- 6. Ces normes et directives forment le fondement voulu pour la création de structures d'identification et de description des informations statistiques. Dans la terminologie du SDMX, on les appelle définitions de structure de données (DSD) et de métadonnées (MSD). Elles reposent sur des concepts statistiques interdomaines (aspect central des activités de SDMX), ainsi que sur d'autres qui sont particuliers à tel ou tel domaine.

- 7. Quand elles sont constituées en conformité avec les spécifications de SDMX, ces définitions de structure (DSD et MSD) peuvent servir pour un éventail étendu de services statistiques, tels qu'échanges par lots, plates-formes communes, mise en commun de données, diffusion sur le Web et collectes de données existantes, pour un ou plusieurs domaines thématiques. Plus la teneur des DSD et des MSD est harmonisée, plus il y a de possibilités de répondre efficacement à des critères de teneur très divers des fournisseurs et des utilisateurs de données.
- 8. Les modalités actuelles d'élaboration et d'approbation officielle des normes et directives du SDMX comportent actuellement les étapes suivantes :
- a) Le secrétariat du SDMX, en consultation avec les experts des organisations parrainant le système et d'autres experts du sujet (notamment travaillant dans d'autres organisations internationales, des bureaux nationaux de statistique et des banques centrales), met au point un projet de normes et de directives:
- b) Le Comité des parrains du SDMX autorise la publication du projet de normes techniques et de directives, qui est alors affiché en accès public sur son site Web (www.sdmx.org) pendant une période permettant aux intéressés de formuler des observations, et aux parrains d'en discuter lors de réunions avec leurs clients (en particulier avec des organismes nationaux de statistique et des banques centrales);
- c) Cette période de consultation achevée, les institutions parrainant le système peuvent ensuite approuver la publication officielle des normes techniques et des directives de contenu qui transcendent les domaines (concepts interdomaines, vocabulaires). De plus, les normes techniques sont soumises à l'approbation de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour la spécification technique 17369 (SDMX).
- 9. Ce processus suit le Mémorandum d'accord (en anglais, à l'adresse http://sdmx.org/wp-content/uploads/2007/05/sdmx-memorandum-of-understanding-mou-2007.pdf) conclu entre les institutions qui parrainent le SDMX (BRI, BCE, Eurostat, FMI, OCDE, ONU et Banque mondiale)¹. On a pu en constater l'efficacité et la transparence, compte tenu du fait que chaque organisation, suivant ses propres règlements, a régulièrement informé ses clients de l'évolution du SDMX. Les parrains du SDMX soumettent par ailleurs collectivement des rapports à la Commission de statistique de l'ONU et au Comité de coordination des activités statistiques, auquel participent quelque 25 organisations internationales.

Mesures visant une participation accrue des organisations nationales et internationales de statistiques

10. Le Comité des parrains du SDMX prend ou envisage actuellement certaines mesures concrètes pour susciter une participation accrue au système des organisations nationales et internationales de statistique. Il cherche en particulier à susciter une large participation mondiale à l'évolution du cadre du SDMX et à son utilisation. Certaines de ces mesures sont exposées dans les paragraphes qui suivent.

¹ Les propositions de versions modulées des normes et directives SDMX passent par le même processus de consultation ouverte, à partir des suggestions de modifications émanant des institutions parrainantes ou d'autres.

I. Mesures organisationnelles

Détermination du rôle des différents acteurs

11. Il s'agit de déterminer les domaines thématiques où sont actives telle ou telle des organisations internationales du SDMX et du Comité de coordination des activités statistiques, et lesquelles d'entre elles seraient disposées à piloter l'élaboration des DSD et des MSD, en publiant l'information sur le site du SDMX (avec des liens vers les sites où sont affichées les informations sur les activités en cours), et d'encourager les organisations nationales et d'autres à fournir des apports, en affichant un formulaire sur le site du SDMX pour que les institutions qui se sont dites disposées à y contribuer puissent le faire.

Promotion de la constitution de groupes de travail interorganisations

12. On aurait à déterminer les possibilités de collaboration entre une ou plusieurs organisations internationales du SDMX et du Comité de coordination des activités statistiques, et – de préférence – des groupes déjà constitués d'organismes nationaux de statistique, le but étant de faire progresser la mise en place de portails SDMX de données et la mise en commun de données relevant de domaines thématiques particuliers, passant des feuilles de calcul et autres formes d'échange non normalisées aux spécifications du SDMX et aux DSD et MSD.

Constitution de réseaux grâce à des réunions et des conférences

13. Les mesures viseraient à :

- a) Encourager la participation d'experts nationaux et internationaux intéressés en les invitant à des séances de travail spéciales avec le secrétariat du SDMX sur des sujets précis (les derniers projets de directives, par exemple);
- b) Encourager l'inscription de questions concernant le SDMX à l'ordre du jour de réunions d'experts et de réunions de haut niveau, ainsi que de réunions des clients de chacune des organisations parrainant le système (par exemple pour rendre compte des expériences et dégager des améliorations possibles) et donner à ces réunions la publicité voulue sur le site Web du SDMX;
- c) Organiser des conférences semestrielles du SDMX où les experts nationaux et internationaux puissent présenter ce qu'ils auront mis au point et échanger leurs vues, avec des séances de renforcement des capacités pour les participants intéressés.

Mise en place d'infrastructures permettant à tous les acteurs de communiquer

- 14. On pourrait faciliter une utilisation plus active du site Web du système en :
- a) Publiant des informations complètes, y compris concernant le travail en cours :
 - i) Sur les normes, les directives, les activités relevant des différents domaines, les mises en service, les réunions et le renforcement des capacités;
 - ii) Sur les DSD et les MSD disponibles, y compris le travail en cours, avec possibilité de naviguer par domaine, par organisation responsable, par pays et par organisation internationale, et avec des liens vers les applications;

- iii) Sur les outils librement disponibles (avec des liens), et encourageant les apports sur les points à améliorer;
- iv) Sur les guides de référence visant l'élaboration de DSD et de MSD;
- b) Installant sur le site Web une fonctionnalité permettant d'informer les abonnés des nouveautés relatives aux domaines thématiques;
- c) Offrant des services d'assistance appuyant le renforcement des capacités et le partage d'informations, avec une foire aux questions;
- d) Communiquant des informations (liste de contacts) sur les experts du SDMX des organisations internationales et nationales de statistique, encourageant une communauté d'échange d'informations sur le SDMX et, à terme, installant une carte interactive des correspondants relevant des organisations participant aux activités de SDMX:
- e) Installant une section où saisir des apports de collaboration, permettant aux organisations qui utilisent le SDMX de faire connaître leurs activités et leurs solutions, et d'utiliser des outils de collaboration de Web 2.0.

Lancement d'activités spécifiquement consacrées au renforcement des capacités, visant à faire utiliser le SDMX dans toutes les régions

- 15. Il s'agit de stimuler les activités consacrées à :
- a) Organiser dans le monde entier le renforcement des capacités régionales s'agissant de différents aspects du SDMX, par exemple en coordination avec PARIS21, avec des séances de haut niveau et des séances approfondies;
- b) Encourager les séances de formation et les séminaires destinés au personnel des organismes nationaux de statistique, avec le concours du secrétariat du SDMX, et mettre au point à cette fin des modules d'autoformation faciles à adapter.

Constitution d'un groupe consultatif spécial

16. Ce groupe sera composé des organisations nationales et internationales de statistique qui utilisent le SDMX ou prévoient de le faire, et souhaitent suggérer des questions importantes ou stratégiques au Comité des parrains. Le nom des membres choisis pour ce groupe consultatif serait affiché sur le site Web du système.

II. Mesures destinées à stimuler la participation au développement du SDMX

Développement des DSD et des MSD et des outils ouvert à toutes les organisations

- 17. On envisage pour le SDMX trois éléments principaux concernant la mise au point transparente et coordonnée des DSD et des MSD, tirant parti dans la mesure du possible des concepts interdomaines déjà définis et du vocabulaire commun de métadonnées :
- a) Une liste de domaines pour lesquels des DSD et des MSD ont été mises au point ou devraient l'être;

08-63535 **9**

- b) Les organisations (ou groupes d'organisations) qui mettent au point des DSD et des MSD pour les domaines thématiques (ou groupes de domaines);
- c) Un dispositif assurant la cohérence des DSD et des MSD mises au point par des organisations ou des groupes de travail différents, le but étant d'en faciliter l'usage généralisé.
- 18. Les directives de contenu du SDMX² contiennent une liste préliminaire de domaines thématiques basée sur la dernière version de la Classification des activités statistiques internationales de la Commission économique pour l'Europe (CEE)³. On trouvera comme point de départ dans l'appendice une première liste des grandes rubriques pour ces domaines, qui pourra aussi servir de cadre pour déterminer quels groupes et institutions ont mis au point des DSD et des MSD ou sont en train de le faire, en donnant les détails disponibles et des liens vers les sites où trouver d'autres renseignements.
- 19. La coopération est établie de longue date à l'échelon mondial pour la mise au point coordonnée de concepts et de méthodes statistiques (par le biais de divers groupes de travail et équipes spéciales internationaux ou intersecrétariats), mais pour la mise au point des DSD et des MSD, elle reste centrée actuellement sur les institutions parrainant le SDMX et quelques banques centrales et organisations nationales de statistique. Le Comité des parrains voit la mise au point graduelle de DSD et de MSD particulières à tel ou tel domaine comme devant procéder du travail tant des spécialistes des différents domaines que d'experts ayant une bonne expérience du SDMX.
- 20. On envisage trois modalités principales pour l'élaboration en collaboration ouverte des DSD et des MSD :
- a) Des groupes de travail d'experts du domaine thématique mettent au point les DSD et les MSD, aide précieuse pour les institutions dans la pratique de leurs échanges de données;
- b) Les institutions mettent au point à titre bilatéral ou multilatéral des DSD et des MSD pour leurs échanges, soit à partir des travaux des groupes de spécialistes du domaine, soit en faisant appel à leurs propres compétences institutionnelles; dans ce dernier cas, il est probable que les définitions seront d'autant mieux acceptées que les groupes d'experts n'en auront pas encore spécifié dans les domaines où elles sont nécessaires;
- c) Des institutions choisissent à titre unilatéral des DSD et des MSD, en particulier pour diffuser leurs données et métadonnées sur leur site Web, à partir du travail des groupes d'experts du domaine si ceux-ci se sont déjà penchés sur la question.
- 21. Quelle que soit la modalité de collaboration, l'aspect le plus délicat et le plus important est d'arriver à faire réutiliser les parties communes de ces structures pour l'élaboration des DSD et des MSD. On compte aussi qu'en mettant à disposition des informations sur les DSD et les MSD sur un site Web à accès libre, l'existence de cet accès favorisera la mise en place de bonnes pratiques pour la spécification de DSD et de MSD dans tous les domaines thématiques.

² À télécharger (en anglais) sur le site Web du système (www.sdmx.org).

³ Voir la version actuelle à l'adresse http://unece.unog.ch/disa/disa.explorer.asp?Search= PAPE&Year=2008.

Procédure facilitant la mise au point de DSD et de MSD par les groupes d'experts de domaines et par les institutions, et permettant la communication sur ces initiatives

- 22. Le site Web du SDMX sera le centre d'information et de collaboration pour la mise au point mondiale et les applications du système, permettant de préserver la cohérence des DSD et des MSD ainsi mises au point, ainsi que leur accès libre.
- 23. Les étapes envisagées sont notamment les suivantes :
- a) Un groupe d'experts de domaine ou une institution nationale ou internationale (ou un groupe d'institutions) qui déciderait d'annoncer la mise au point de DSD ou de MSD informerait le secrétariat du SDMX de leur intention, ce qui permettrait de publier des informations sur ces activités sur le site du SDMX, classées par domaine et par institution. Des liens renverraient également au site Web de l'institution assumant la responsabilité de la maintenance, où l'on trouverait de plus amples détails. On mettrait en place un système d'alertes informant de la mise en train de définitions nouvelles, ou de réalisations importantes.
- b) Le groupe d'experts de domaine, l'institution ou le groupe d'institutions mettraient au point les DSD et MSD pour leur domaine particulier, en donnant l'occasion au public de s'exprimer pendant une période de consultation ouverte; le secrétariat du SDMX pourrait suggérer à ces entités de coopérer avec d'autres ayant des activités analogues concernant les mêmes domaines statistiques ou des domaines apparentés. Sous réserve que les ressources voulues soient disponibles, le secrétariat du SDMX pourrait aussi aider à examiner les notes (ou formulaires remplis) communiqués pour indiquer si le travail est conforme au cadre du SDMX, de manière à préserver la cohérence de ce travail avec les autres travaux en cours dans le cadre du système;
- c) Une fois définies les DSD et MSD finales, elles seraient affichées sur le site du SDMX en accès libre. Pour les propositions d'ajustements et les nouvelles versions, on envisage de suivre les mêmes procédures ouvertes. Le site Web du SDMX pourra ainsi servir de ressource évolutive encourageant la mise au point de DSD et de MSD de plus en plus nombreuses dans les domaines où la communauté statistique internationale en a besoin.

III. Mesures destinées à encourager la participation suivie de la Commission de statistique et du Comité de coordination des activités statistiques aux activités du SDMX

- 24. La Commission de statistique et le Comité de coordination, ainsi que d'autres organes compétents, seront tenus au courant des progrès du SDMX par des rapports présentés lors des réunions ordinaires de ces deux organes.
- 25. Les débats de la Commission et du Comité de coordination seront un apport précieux pour la définition des plans futurs des organisations parrainant le SDMX.

Appendice

Liste préliminaire des domaines thématiques du SDMX

Domaine 1 : statistiques démographiques et sociales		Domaine 2 : statistiques économiques		Domaine 3 : statistiques environnementales et relevant de plusieurs domaines	
1.1	Population et migration	2.1	Statistiques macroéconomiques	3.1	Environnement
1.2	Main-d'œuvre	2.2	Comptes économiques	3.2	Statistiques régionales et statistiques des petites zones
1.3	Éducation	2.3	Statistiques des entreprises	3.3	Statistiques et indicateurs relevant de plusieurs domaines
1.4	Santé	2.4	Statistiques sectorielles	3.3.1	Conditions de vie, pauvreté et questions sociales transsectorielles
1.5	Revenus et consommation	2.4.1	Agriculture, forêts, pêche	3.3.2	Égalité hommes-femmes et groupes de population spéciaux
1.6	Protection sociale	2.4.2	Énergie	3.3.3	Société de l'information
1.7	Établissements humains et logement	2.4.3	Activités extractives, activités de fabrication, construction	3.3.4	Mondialisation
1.8	Justice et criminalité	2.4.4	Transports	3.3.5	Indicateurs associés aux objectifs du Millénaire pour le développement
1.9	Culture	2.4.5	Tourisme	3.3.6	Développement durable
1.10	Activités politiques et communautaires	2.4.6	Statistiques des banques, des assurances et des finances	3.4	Annuaires et recueils analogues
1.11	Budget-temps	2.5	Statistiques des finances des administrations publiques, statistiques fiscales et statistiques du secteur public		
		2.6	Commerce international et balance des paiements		
		2.7	Prix		
		2.8	Coût du travail		
		2.9	Science et technologie		